

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE  
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le **lundi le 7 janvier 2008**, à 19:30 heures à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël.

**Présences : M. Robert Bussière, maire,  
M. Michel Babin, maire suppléant  
Mme Jocelyne Ménard, conseillère  
M. Christian Blais, conseiller  
M. Yves Doyon, conseiller  
Mme Jacqueline Lambert-Madore, conseillère  
Mme Lynn Berthiaume, conseillère  
M. Michel Gervais, conseiller  
Mme Annie Racine, secrétaire trésorière adj.  
M. Jocelyn Lessard, directeur – Incendies  
Mme Sandra Martineau, responsable finances  
M. Marcel Marchildon, directeur Urbanisme**

**Absences : M. Charles Ricard, secrétaire trésorier  
M. Jocelyn Nault, Travaux publics**

**CONSULTATION PUBLIQUE**

- 652, chemin Riverside (Dérogation mineur)  
Aucune intervention

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**ADOPTION – ORDRE DU JOUR**

**08-003**

**Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore  
Appuyé par : Michel Gervais**

Il est résolu que l'ordre du jour soit approuvé après y avoir ajouté et reporté les sujets suivants:

Ajouté : 8n) Composition des comités municipaux 2008

Retiré : 6a) Demande de municipalisation chemin Birch

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

## **ADOPTION - PROCÈS VERBAL**

**08-004**

**Proposé par : Yves Doyon**

**Appuyé par : Jocelyne Ménard**

Il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2007, soit adopté tel que présenté.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

## **CORRESPONDANCE**

Ministère des Affaires municipales et des régions, Indicateur de gestion.

## **DOCUMENTS DÉPOSÉS**

a) Courriel de Mme Robert Mckee, président de la Coop. Edelweiss, concernant le système d'aqueduc Edelweiss.

b) Registre des chèques émis en décembre 2007.

## **COMITÉ DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES**

Aucun comité

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **Déplacement d'un luminaire** **Secteur du Lac des Loups**

**08-005**

**Proposé par : Michel Gervais**

**Appuyé par : Yves Doyon**

Attendu que suite à notre demande, Hydro-Québec a soumis une estimation pour déplacer un luminaire dans le secteur du Lac des Loups ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, d'accepter l'estimation des coûts fournie par Hydro-Québec pour le déplacement d'un luminaire du 94 Chemin Gauvin au 269 Chemin Pontbriand dans le secteur du Lac des Loups, Quartier 2, tel que demandé par les résidents du chemin Gauvin, représentant 328,18 \$ taxes incluses.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents nécessaires à cette fin et de transmettre le tout à Hydro-Québec dans les meilleurs délais.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 22-320-12-000 – Travaux du quartier 2.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

### **COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun comité

### **2<sup>ÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

### **VARIA**

#### **Demande de dérogation mineure 652, chemin Riverside**

**08-006**

**Proposé par : Lynn Berthiaume**

**Appuyé par : Yves Doyon**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé au 652, chemin Riverside à La Pêche (secteur de Wakefield) a présenté une demande de dérogation mineure pour la propriété formée d'une partie du lot 2B, rang 2, canton de Wakefield (matricule 5054-05-0963), dont la superficie est de 568 mètres carrés ;

Attendu que la demande a pour but de permettre la construction d'une clôture de bois ajourée de 1,52 mètres de hauteur (± 5 pieds) en bordure du chemin Riverside, dans la cour avant, afin de protéger le nouveau champ d'épuration construit à l'été 2007 ;

Attendu qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors des assemblées du 12 novembre et 10 décembre 2007 a recommandé unanimement que soit accordée la dérogation telle que demandée. Le comité considérant que ladite clôture n'aura aucun impact négatif sur le voisinage ou sur la circulation ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité d'urbanisme, d'accorder la dérogation mineure à la condition que le propriétaire signe un engagement à l'effet qu'il dégage la Municipalité de tout dommage pouvant survenir à la clôture.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Travaux de nettoyage du terrain**  
**184, Route Principale Ouest à La Pêche**

**08-007**

**Proposé par : Christian Blais**

**Appuyé par : Lynn Berthiaume**

Attendu que la Municipalité de La Pêche a présenté une requête introductive d'instance en vertu de l'article 492 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1)* et des articles 57 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1)* et en injonction permanente amendée (*Articles 46, 110 et 752 C.p.c.*), visant la présence de nuisance sur la propriété sise au 184, route Principale Ouest à La Pêche, formée des lots 2 684 872 et 2 756 099 au Cadastre du Québec (matricule : 3756-54-5006) ;

Attendu que le 22 novembre 2007 le tribunal de la Cour supérieur du Québec a accueilli ladite requête d'instance (jugement no. 550-17-003170-071), enjoignant les défendeurs dans un délai de dix (10) jours de la signification dudit jugement, de procéder au nettoyage de leur terrain de toute nuisance consistant notamment en des pièces de véhicules, des matériaux divers, des amoncellements de morceaux de bois, des morceaux de plastique, des jouets, des pneus, des morceaux de clôtures et de matériaux de construction divers en entreposant ces articles conformément à la réglementation municipale ou en disposant adéquatement de ceux-ci dans un site de matériaux secs reconnu ;

Attendu que le tribunal a autorisé, à défaut par les défendeurs de procéder auxdits travaux de nettoyage de la propriété dans le délai prescrit, la Municipalité de la Pêche à effectuer ou à faire effectuer, aux frais des défendeurs, les travaux visant le nettoyage de la propriété des défendeurs et à disposer à sa guise de toute nuisance se trouvant sur ladite propriété ;

Attendu qu'à l'expiration du délai prescrit, le 7 décembre 2007, aucun travail de nettoyage n'a été effectué ;

Il est résolu d'autoriser le directeur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement à demander des soumissions à au moins deux (2) entrepreneurs locaux, pour effectuer les travaux visant le nettoyage de la propriété des défendeurs dès le printemps à la fonte des neiges et à acheminer toutes nuisances se trouvant sur ladite propriété dans un site de matériaux secs reconnu.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Rescinder résolution 07-664**  
**Refinancement réseau égout**

**08-008**

**Proposé par : Michel Babin**

**Appuyé par : Yves Doyon**

Attendu que la résolution 07-664, adoptée le 19 novembre 2007 est erronée ;

Il est résolu de rescinder la résolution 07-664, refinancement réseau égout.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Refinancement réseau égout**

**08-009**

**Proposé par : Jocelyne Ménard**

**Appuyé par : Christian Blais**

Attendu que par la résolution 07-599, la municipalité autorisait un financement temporaire de 914 300 \$ afin de refinancer par règlement les 2 emprunts à la même date ;

Il est résolu d'emprunter temporairement un montant de 914 300 \$ à la Caisse populaire Desjardins Masham Luskville pour la période du 14 janvier 2008 au 24 octobre 2008 pour refinancer par règlement les 2 emprunts à la même date.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents relatifs à cette fin.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Avis de motion-**  
**Taux de taxe 2008**

**08-010**

Le conseiller Michel Babin donne avis de motion que lors d'une prochaine séance de conseil, un règlement sera présenté afin d'établir le taux de taxe pour l'année 2008.

Les conseillers reconnaissent avoir reçu une copie du règlement et renoncent à sa lecture.

**Avis de motion-**  
**Tarif - Cueillette des ordures 2008**

**08-011**

Le conseiller Yves Doyon donne avis de motion que lors d'une prochaine séance de conseil, un règlement sera présenté afin d'établir le taux de taxe pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année 2008.

Les conseillers reconnaissent avoir reçu une copie du règlement et renoncent à sa lecture.

**Annulation de chèque**

**08-012**

**Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore**  
**Appuyé par : Christian Blais**

Attendu que le chèque numéro 4612 daté du 4 décembre 2007 a été émis par erreur ;

Il est résolu d'autoriser l'annulation du chèque numéro 46127 montant de 142,44 \$.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

## **Composition des comités municipaux - 2008**

**08-013**

**Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore**

**Appuyé par : Michel Gervais**

Il est résolu de nommer les personnes suivantes aux postes respectifs mentionnés et de mandater ces personnes à siéger sur les comités municipaux comme suit :

### **Finances/Ressources humaines :**

Président(e) : Michel Babin

Membre(s) : Robert Bussière, Michel Gervais, Jacqueline Lambert-Madore, Yves Doyon.

### **Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

Président(e) : Lynn Berthiaume

Membre(s) : Yves Doyon

### **Travaux publics :**

Président(e) : Michel Gervais

Membre(s) : Robert Bussière, Jocelyne Ménard, Christian Blais, Michel Babin, Jacqueline Lambert-Madore, Lynn Berthiaume, Yves Doyon

### **Sécurité publique - Incendies :**

Président(e) : Jocelyne Ménard

Membre(s) : Jacqueline Lambert-Madore, Michel Gervais

### **Loisirs & Culture :**

Président(e) : Jocelyne Ménard

Membre(s) : Michel Gervais, Christian Blais, Michel Babin, Lynn Berthiaume

### **Patrimoine :**

Président(e) : Lynn Berthiaume

Membre(s) : Michel Gervais, Robert Bussière

### **Communications :**

Président(e) : Jacqueline Lambert-Madore

Membre(s) : Robert Bussière, Lynn Berthiaume

### **Office municipal de l'habitation :**

Membre(s) : Michel Gervais, Christian Blais

### **Société de transport de La Pêche :**

Membre(s) : Jacqueline Lambert-Madore, Robert Bussière

### **Chemin de fer de l'Outaouais :**

Membre(s) : Robert Bussière, Yves Doyon, (Lynn Berthiaume, suppléante substitut)

**Comité de jumelage (Roquebrune-sur-Argens / La Pêche):**

Président : Christian Blais  
Membre(s) : Robert Bussière

**Politique familiale :**

Membre(s) :Lynn Berthiaume, Robert Bussière

**CPE :**

Membre(s) : Robert Bussière

**Corporation développement La Pêche :**

Membre(s) : Robert Bussière, Michel Gervais  
Administrateur : Charles Ricard

**Maire suppléant :** Michel Babin

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**08-014**

**Proposé par : Lynn Berthiaume**

**Appuyé par : Michel Gervais**

Il est résolu que la séance soit levée à 19 h 54.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

---

Robert Bussière  
Maire

---

Annie Racine  
Secrétaire trésorière adjointe